

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Séance du 27 septembre 2021

**OBJET : Motion en faveur du maintien
des liaisons TGV Ouigo Paris-Nancy**

Rapporteur : M. LE MAIRE
Délibération n°16

EXPOSÉ DES MOTIFS

La décision récente de la SNCF de supprimer d'ici le 15 décembre 2021, les deux dessertes quotidiennes TGV Ouigo Paris-Nancy, est ressentie durement par de nombreux habitants de notre territoire et du Sud Lorrain.

Cette décision si elle venait à être confirmée s'ajouterait à la suspension en 2019, pour causes de travaux à la gare Part-Dieu de Lyon, des liaisons vers le Sud de la France. Elle ne respecterait pas les termes du pacte du TGV Est de 2007 qui définissaient une répartition égale des dessertes entre les villes de Metz et Nancy, ainsi qu'une desserte directe de dix autres villes de Lorraine. Une telle dégradation de la desserte et de la connexion du bassin de Nancy au reste du territoire national ne sont pas acceptables.

Alors que l'urgence d'une transition écologique partagée par tous les acteurs publics impose de renforcer l'offre de transports alternatifs à la voiture et qu'à cet égard, le train constitue une réponse à cette urgence, une telle annonce est d'autant plus incompréhensible.

Par ailleurs, ces lignes de train à bas coûts permettent à beaucoup de voyageurs, parmi lesquels de nombreux étudiants dont la mobilité est forte, d'effectuer des trajets à des tarifs réduits. Avec plus de 55 000 étudiants, la Métropole du Grand Nancy est la deuxième aire urbaine étudiante de France.

Le directeur général de Ouigo justifie cette décision par la nécessité de préserver un modèle économique qui impose un fort remplissage des trains

(1260 places à remplir dans chaque train) alors même que la décision a été prise à l'issue d'une période de crise sanitaire qui a eu pour conséquence de réduire très fortement les déplacements, en particulier ceux des étudiants. La fin de la période de confinement et toutes les restrictions de déplacements qu'elle impliquait va conduire à une reprise des mobilités inter régionales, dont on peut légitimement supposer qu'elle suscite une hausse de fréquentation des trains à bas coûts.

Il est nécessaire de rappeler que l'opérateur Ouigo est un opérateur de la SNCF et que cette dernière, en sa qualité d'entreprise publique, ne doit pas seulement raisonner en matière de rentabilité économique mais bien, avant tout, en matière de qualité de service public et de qualité de desserte de l'ensemble du territoire national. A ce titre, les engagements de la SNCF à « *contribuer au développement et à l'équilibre des territoires* » et à « *déployer une mobilité fluide et de porte à porte partout et pour tous* » doivent être tenus. Ces engagements impliquent également le maintien d'une desserte des principales villes de France à partir de la gare TGV Lorraine.

Certaines situations, telles que les travaux à la gare Part-Dieu de Lyon, ne doivent pas devenir des prétextes futiles pour pérenniser des interruptions provisoires de desserte. Les liaisons du Sud de la Lorraine vers le Sud de la France par les trains de nuit doivent être rétablies. Si des alternatives pour les destinations plus au sud passent par des connexions avec le territoire de Belfort, il convient de privilégier des lignes conventionnelles telles que la ligne 15 (Toul Dijon) au détriment de lignes à rallonge augmentant le coût et la durée des déplacements.

PROPOSITIONS

Le Conseil Municipal d'Essey-lès-Nancy demande :

- à la SNCF de surseoir à la décision de suppression de la ligne Ouigo Paris-Nancy ou à défaut de garantir au minimum deux liaisons quotidiennes au même niveau tarifaire que la gamme Ouigo, sans conditionnalité ;
- d'ouvrir un dialogue réel et constructif avec les territoires du Sud Lorrain sur ces enjeux de desserte du bassin de Nancy et d'ouverture vers le Sud de la France ;
- à l'Etat d'assumer son rôle d'actionnaire unique du groupe SNCF et d'intervenir afin de garantir un niveau d'accès et de desserte du bassin de Nancy ne pénalisant pas ces habitants.

DELIBÉRATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la motion ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 30 septembre 2021.

Extrait conforme

 **Le Maire,**

Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	27
- Nombre de votants :	27
- Convocation du Conseil municipal le :	17 septembre 2021
- Convocation distribuée le :	17 septembre 2021
- Affichage du compte-rendu le :	1 ^{er} octobre 2021
- Affichage du procès-verbal le :	19 novembre 2021

PRESENTS

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjointes.
- M. BRUNE, M. SAPIRSTEIN, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, MME BLONDELET, MME HOUSSIN, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, MME MENZRI, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. KATZ, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

ABSENTS

- M. Kamal EL JAOUHARI
- MME CREUSOT

SECRETAIRE DE SEANCE

- M. Hubert ROSSIGNON

Pour extrait

**Michel BREUILLE,**

Maire